VILLE DE CHAMPS-SUR-MARNE

Direction Générale
Réf. : SG/CR/AV

DÉCISION DU MAIRE N°2026-191

OBJET : CONTRAT DE PRESTATION – EXPOSITION, CONFÉRENCE ET ATELIERS « MÉMOIRES, RITES ET CURIOSITÉS » – ERWAN GOMEZ

Le Maire de Champs-sur-Marne,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-22,

VU le Code de la commande publique, notamment l'article R.2122-8,

VU la Délibération n° 022 du 28 mars 2026, par laquelle le Conseil Municipal donne délégations au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales pour la durée du mandat, notamment pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU le contrat de prestation établi avec Monsieur Erwan GOMEZ, artiste-auteur, domicilié 11 rue des Marguerites, 77177 BROU-SUR-CHANTEREINE, relatif à l'exposition, la conférence et aux ateliers « Mémoires, rites et curiosités »,

CONSIDÉRANT que la Commune souhaite accueillir, dans le cadre de la programmation de la Micro-Folie Pablo Neruda, le projet artistique « Mémoires, rites et curiosités » comprenant un vernissage accompagné d'une conférence le 16 octobre 2026 de 19 h à 21 h, une exposition présentée au public au cours du mois d'octobre 2026 ainsi que deux ateliers de création d'amulettes les 19 et 20 octobre 2026 de 14 h à 16 h 30,

CONSIDÉRANT que Monsieur Erwan GOMEZ assure la conception artistique et scénographique de l'exposition, la conférence ainsi que la conception et la mise en œuvre des ateliers, et fournit les œuvres et le matériel nécessaires à la réalisation de la prestation,

CONSIDÉRANT que le montant global de la prestation est fixé à 850,00 euros net, la T.V.A. n'étant pas applicable selon les mentions du contrat,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, dans ces conditions, d'approuver le contrat de prestation conclu avec Monsieur Erwan GOMEZ afin de permettre la réalisation du projet artistique,

DÉCIDE

ARTICLE 1er : DE RETENIR Monsieur Erwan GOMEZ, artiste-auteur, domicilié 11 rue des Marguerites, 77177 BROU-SUR-CHANTEREINE, pour la réalisation du projet « Mémoires, rites et curiosités » à la Micro-Folie Pablo Neruda de Champs-sur-Marne, comprenant une exposition, une conférence et deux ateliers de création d'amulettes.

ARTICLE 2: D'APPROUVER et de SIGNER le contrat de prestation conclu avec Monsieur Erwan GOMEZ ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Accusé de réception en préfecture
077-217700830-20261013-2026-191-CC
Date de réception préfecture : 22/10/2026

ARTICLE 3: DE DIRE que le montant global de la prestation est fixé à huit cent cinquante (850,00) euros net, la T.V.A. n'étant pas applicable, conformément aux conditions financières prévues au contrat.

ARTICLE 4 : DE PRÉCISER que les crédits afférents à cette dépense sont inscrits au budget courant.

ARTICLE 5 : DE PRÉCISER que le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à :
- Préfet de SEINE-ET-MARNE,
- Comptable public du Service de Gestion Comptable (S.G.C.) de CHELLES.

Et notifiée à Monsieur Erwan GOMEZ.

Fait à Champs-sur-Marne, le 13 octobre 2026

Le Maire certifie que le présent extrait conforme au Registre des Délibérations, a été transmis au représentant de l'Etat le

et publié ou notifié le
qu'il est donc exécutoire à compter de la dernière date.

Le Maire,

MAIRIE de CHAMPS-S-MARNE

Michel COLAS

Le Maire,

MAIRIE de CHAMPS-S-MARNE

Michel COLAS

Le présent acte administratif peut être contesté par voie de recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et/ou de sa publication ou notification.

Accusé de réception en préfecture
077-217700830-20261013-2026-191-CC
Date de réception préfecture : 22/10/2026